

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121 – 10 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Pour rappel le Conseil Municipal se réunira en Session Ordinaire à la MAIRIE de MAUREILLAS le :
Jeudi 23 avril 2026 à 18 h 30

Séance ouverte au public et accessible en direct de manière électronique.

Affiché le 17 avril 2026

L'ordre du jour complémentaire est le suivant :

Administration générale

Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 5 février 2026 et du 14 avril 2026

Le Maire,

Jean VIL

